

# SPRAYGUN CLEANER

Nettoyant pour pistolet à peinture

## ::: DESCRIPTION

- Nettoyant solvanté pour pistolet à peinture

## ::: DOMAINES D'APPLICATION

- Nettoyage des pistolets à peinture
- Elimination des traces de peintures aqueuses ou solvantées

## ::: AVANTAGES

- Nettoyage facile et parfait
- Gain de temps considérable
- Alternative peu onéreuse aux appareils de nettoyage pour pistolets à peinture

## ::: CARACTERISTIQUES

### Données techniques



Couleur :	transparent
Conditionnement :	400 ml – Bombe aérosol
Teneur COV :	267 g
Conservation :	10 ans dans son emballage non utilisé à 20°C

# SPRAYGUN CLEANER

Nettoyant pour pistolet à peinture

V01  
09/2022

## :: MISE EN OEUVRE

UTILISATION		
	Application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agiter l'aérosol quelques instants</li> <li>• Faire un test de pulvérisation</li> <li>• Démontez le pistolet à peinture immédiatement après utilisation, et éliminez les résidus de peinture en pulvérisant soigneusement</li> <li>• Essuyer à l'aide d'un chiffon/essui en papier propre</li> <li>• Laisser les pièces nettoyées sécher (évaporation du produit)</li> </ul>
	Fin de travail	En fin de process de nettoyage, retourner l'aérosol tête vers le bas et purger à fond la valve par pulvérisation.
ELIMINATION		
<p>L'aérosol vide peut être recyclé.</p> <p>Si l'aérosol contient encore du produit, l'éliminer dans un centre de déchets spécifiques agréé.</p>		

## :: CONSEILS DE SECURITE

Porter un équipement de protection individuelle :

- Masque de protection respiratoire de type : A2/P3
- Protection oculaire : lunettes de protection hermétiques
- Gants de protection en latex ou nitrile.

RESERVÉ À UN USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

# SPRAYGUN CLEANER

Nettoyant pour pistolet à peinture

V01  
09/2022

## ::: CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE LIVRAISON

Protéger du gel, de la chaleur, des rayons du soleil et de l'humidité. Stocker les aérosols bien fermés dans un lieu frais et sec.

Températures de stockage et de transport recommandées : entre 18°C et 25°C. Eviter tout écart extrême de température.

Remarque : les températures de stockage et de transport ne doivent pas descendre sous les 5°C. Laisser le produit atteindre la température ambiante de façon naturelle.

2004/42/IB (e)(670) <670: la valeur-limite européenne pour ce produit (catégorie : IB.e) sous sa forme prête à l'emploi est de 670 g/l max.

## ::: REMARQUE

Laisser le produit atteindre de façon naturelle la température d'application recommandée (éviter tout réchauffement/refroidissement accéléré).

Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit par température inférieure à 18°C.

## ::: UTILISATION - SECURITE

Les informations contenues dans le présent document, en particulier les recommandations relatives à la mise en œuvre et l'utilisation de nos produits, sont fournies en toute bonne foi et reposent sur l'état actuel de nos connaissances et notre expérience dans un cas normal. En raison de la diversité des matériaux et des substrats ainsi que des différentes conditions de travail, aucune garantie quant au résultat du travail ou à la responsabilité, quel que soit le rapport juridique, ne peut être fondée ni sur ces indications ni suite à un conseil verbal, à moins qu'une faute intentionnelle ou une grave négligence ne puisse nous être imputée. Dans ce cas, il faudra que l'utilisateur apporte la preuve qu'il a porté à notre connaissance par écrit, en temps voulu et de manière exhaustive, toutes les informations nécessaires à un examen objectif.

Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de ventes et de livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la dernière version de la fiche technique relative au produit concerné et qui leur sera remise sur demande auprès de nos services.

Vous pouvez consulter les instructions relatives à la manipulation des produits et à leur élimination dans la dernière version de la fiche de données de sécurité et dans les fiches techniques correspondantes des Groupements des industries chimiques.